

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 18 octobre 2010
Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 octobre 2010 sur convocation
Adressée par le Président le 12 octobre 2010.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	/	M. Albert SEILER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	/
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	/
LA BROQUE	/	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	/
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mm. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN	/
SAALES	/	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	/	/
SCHIRMECK	M. J-Frédéric HEIM	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	M. André FASSLER	/
WISCHES	/	M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

Avaient donné procuration:

BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER avait donné procuration à M. Albert SEILER
BOURG-BRUCHE	M. Vincent PETERSCHMITT avait donné procuration à M. André HUNG
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER avait donné procuration à M. J-B PANNEKOECKE
FOUDAY	M. Maurice GUIDAT avait donné procuration à M. René PETIT
NEUVILLER-LA-ROCHE	Mme Martine SIEGFRIED avait donné procuration à M. André WOLFF
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Renaud FAUSSER
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY avait donné procuration à M. J-Frédéric HEIM

WILDERSBACH
WISCHES

M. Paul FISCHER avait donné procuration à M. André FASSLER
M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Alain HUBER

Excusés : M. Pierre MATHIOT, M. François VIDRIN, M. Francis FRERING, M. Daniel GENLOT

Assistaient à la réunion : Messieurs Eric MUZIOTTI, Maxime LAMY.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 11 Octobre 2010,
- 3) Communications,
- 4) Schéma de cohérence territoriale de la Bruche : Modification de la désignation des délégués,
- 5) Etude financière prospective,
- 6) Réseau Rural Régional : Appel à projets,
 - a. Adoption du programme,
 - b. Accueil d'un stagiaire,
- 7) Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce : Dépôt de la 2^{ème} tranche,
- 8) Fonds de Solidarité : Commune de Waldersbach : Demande de subvention,
- 9) Cession de terrain à la commune de Russ,
- 10) Fiscalité locale : Taxe d'habitation, abattements facultatifs,
- 11) Colibri : Forum du jeu : Demande de subventions,
- 12) Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010,

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2010 est ainsi modifié. La délibération relative à l'acquisition immobilière a Hersbach : conclusion d'un prêt, a été adoptée par « quarante huit voix pour et trois abstentions, » et non par « quarante neuf voix pour et deux abstentions »

Le procès verbal, ainsi modifié est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 11 OCTOBRE 2010,

OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

VU la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 417.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **559.50 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES BAILLEURS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **12 273.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A BAREMBACH : CONTRAT D'ENTRETIEN 2011/13

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux d'entretien du Terrain de Football en gazon synthétique à Barembach, à l'entreprise AQUA CLEAN,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise AQUA CLEAN, domiciliée, 16 Route de Salbris, 18330 NANCAY,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **3 700,00 € HT** pour l'année 2011.

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 5 AU LOT 06

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Octobre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 05 en plus value au **Lot 6 : Menuiserie Extérieure Alu et PVC, Protection Solaire** - attribué à l'entreprise ATALU à ERSTEIN, pour des travaux supplémentaires d'intégration d'ouvrants sur le mur rideau de la passerelle et pose d'un store vénitien d'un montant de **5 453,00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 3 AU LOT 08

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Octobre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 03 en plus value au **Lot 8 : Installations sanitaires** - attribué à l'entreprise SPITZER à DORLSHEIM, pour des travaux supplémentaires de reprise des dauphins EP du long séjour et la fourniture et pose de deux pompes de relevage d'un montant de **1 741.20 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 4 AU LOT 13

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Octobre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 04 en plus value au **Lot 13 : Faux Plafonds** - attribué à l'entreprise ALSACE PLAFONDS à ALTORF, pour des travaux supplémentaires de fermeture provisoire du couloir en face de la salle d'opération d'un montant de **375.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 2 AU LOT 17

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Octobre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 17 : Peinture Int.-Ext. /Echafaudages** - attribué à l'entreprise GERARD à LUTZELHOUSE, pour des travaux supplémentaires d'application d'un système intumescent sur linteaux métalliques d'un montant de **1 725.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 2 AU LOT 19

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Octobre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 19 : Signalétique** attribué à l'entreprise **INNOVAL à STRASBOURG**, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **1 340,00 € HT**. Le présent avenant correspond à la fourniture et à la pose de film miroir solaire argenté sur les fenêtres du rez de chaussée et du 1^{er} étage.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : MARCHE COMPLEMENTAIRE DE VRD,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Octobre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer un marché complémentaire de VRD avec l'entreprise **TRANSROUTE** pour des travaux sur le parking existant et l'aménagement définitif du parking situé en face de la clinique Saint Luc d'un montant de **59 603.40 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de 766.80 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

STADE DES GRIVES A BAREMBACH : ECHANGE DE TERRAINS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 22 juin 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'échange de terrains à intervenir avec la commune de Barembach dans les conditions suivantes :

La commune de Barembach cède à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Schirmeck, section 22,

- Parcelle n°121, d'une contenance de 11,49 ares,
- Parcelle n°134, d'une contenance de 7,45 ares,
- Parcelle n°231 d'une contenance de 14,52 ares,
- Parcelle n° 233 d'une contenance de 70,22 ares,
- Parcelle n°234 d'une contenance de 6,49 ares.

Soit au total 1 hectare, 10 ares et 17 centiares.

En échange, la Communauté de Communes de la Haute Bruche cède à la commune de Barembach les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Barembach, section 4, lieu dit Rein des Grives,

- parcelle n°513/1, d'une contenance de 89,93 ares
- parcelle n°514/1, d'une contenance de 1,17 ares
- parcelle n°310, d'une contenance de 1,29 ares
- parcelle n°311/3, d'une contenance de 0,56 ares
- parcelle n°312/3, d'une contenance de 0,18 ares
- parcelle n°313/4, d'une contenance de 0,78 ares

Et la parcelle cadastrée comme suit :

Commune de Barembach, section 5, n° 48 lieu dit Voites Prés, d'une contenance de 23,96 ares

Soit au total 1 hectare 17 ares et 87 centiares.

Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment le procès-verbal d'arpentage et l'acte notarié à intervenir.

3) COMMUNICATIONS,

Monsieur le Président donne lecture de divers courriers de remerciements.

Au titre de la répartition départementale de la Dotation pour les groupements de communes défavorisés, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a bénéficié d'une aide de : **73 745.73 €**

La consultation des compagnies d'assurances pour les assurances de la Communauté de Communes pour une durée de 4 ans, est en cours.

REUNION PETITE ENFANCE :

Une réunion petite enfance est organisée le 25 octobre à 18 heures avec les services de la CAF (Monsieur Humann et Mme Halter,) le but est de positionner le multi accueil de Saulxures dans notre dispositif petite enfance, avant de relancer une Délégation de Service Public pour cet établissement.

ABRAPA réunion portage de repas

Monsieur le Directeur Général de l'ABRAPA nous propose de faire le point avec les 25 communes sur le portage de repas. Nous pourrions faire cela avant le bureau du 02 11 2011 à 18 heures. La date du bureau a changé en novembre.

CONTRAT DE TERRITOIRE : Il sera signé le 06 12 2010 : visites à 16 heures, signature à 18 heures.

Le bureau de la Communauté de Communes aura lieu le même jour à 20 heures.

Visite d'élus camerounais du 20 au 22 octobre 2010

POLE D'EXCELLENCE BOIS

Le dossier n'a pu être déposé au mois d'octobre.
Nous allons visiter des plateformes bois énergie

4) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA BRUCHE : DESIGNATION DES DELEGUES,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2009 relative à la création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Comité Directeur de ce Syndicat :

TITULAIRES – SUPPLEANTS :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------|----------------------------|
| - Monsieur Frédéric BIERRY | Titulaire : | Délégué Schirmeck |
| o Monsieur Bernard ENCLOS | Suppléant : | Délégué St Blaise La Roche |
| - Monsieur Gérard DOUVIER | Titulaire : | Délégué Barembach |
| o Monsieur André FASSLER | Suppléant : | Délégué Wildersbach |
| - Monsieur Renaud FAUSSER | Titulaire : | Délégué Saâles |
| o Monsieur Emile FLUCK | Suppléant : | Délégué Colroy La Roche |
| - Monsieur Alain FERRY | Titulaire : | Délégué Wisches |
| o Monsieur Guy HAZEMANN | Suppléant : | Délégué Belmont |
| - Monsieur Henri GERARD | Titulaire : | Délégué Lutzelhouse |
| o Monsieur Hubert HERRY | Suppléant : | Délégué Saulxures |
| - Monsieur Pierre GRANDADAM | Titulaire : | Délégué Plaine |
| o Monsieur André HUNG | Suppléant : | Délégué Bourg Bruche |
| - Madame Evelyne HAZEMANN | Titulaire : | Déléguée Ranrupt |
| o Monsieur Ervain LOUX | Suppléant : | Délégué Solbach |

- | | |
|--|---|
| - Madame Alice MOREL
o Madame Christine MORITZ | Titulaire : Déléguée Bellefosse
Suppléant : Déléguée Muhlbach S / Bruche |
| - Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE
o Monsieur Pierre MATHIOT | Titulaire : Délégué La Broque
Suppléant : Délégué La Broque |
| - Monsieur René PETIT
o Monsieur Philippe REMY | Titulaire : Délégué Fouday
Suppléant : Délégué Grandfontaine |
| - Monsieur Jean Louis RENAUDIN
o Monsieur Pierre REYMANN | Titulaire : Délégué Russ
Suppléant : Délégué Waldersbach |
| - Monsieur Marc SCHEER
o Monsieur Jean Sébastien REUTHER | Titulaire : Délégué Rothau
Suppléant : Délégué Blancherupt |
| - Monsieur André WOOCK
o Monsieur André WOLFF | Titulaire : Délégué Natzwiller
Suppléant : Délégué Neuviller La Roche |

5) ETUDE FINANCIERE PROSPECTIVE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier au cabinet **STRATEGIES LOCALES**, conseil stratégique aux collectivités publiques, représenté par son directeur général, Monsieur Franck Valletoux, une mission d'assistance financière visant à définir une stratégie financière globale pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche .

AUTORISE le Président à passer et à signer :

- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment le devis à intervenir,
- Le coût total de l'étude est de **3 500,00 € HT soit 4 186,00 € TTC** .Un acompte de 30 % sera demandé au lancement de l'étude. Le solde sera dû dès la remise des conclusions de la mission.

6) RESEAU RURAL REGIONAL : APPEL A PROJETS,

a. ADOPTION DU PROGRAMME,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le programme d'animation « appel à projets. Réseau Rural Régional, sur le thème « Des paysages ouverts de qualité, vecteurs d'une qualité environnementale ».

La Communauté de Communes, avec ses partenaires, va développer ces actions selon 3 axes identifiés comme suit :

- Axe 1 : initiation – sensibilisation : Paysages ouverts - Qualité environnementale - Nouveaux paysages.
- Axe 2 : échanges et transfert d'expériences
- Axe 3 : Evènement grand public

Le coût total de ce programme est de 85 000.00 € avec une participation de l'Etat au titre du FEADER de 70 000.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'animations

PROPOSE de constituer le comité de pilotage ainsi

**AAP - CCHB 2010-2012 : « Des paysages ouverts de qualité,
vecteurs d'une qualité environnementale »**

		1	2	3	4	
ELUS						
Collège 1	ELUS	Pierre GRANDADAM	René PETIT	Jean Bernard PANNEKOECKE	Guy HAZEMANN	
AUTRES PARTENAIRES						
Collège 2	Professionnels agricoles	Bertrand RICHARD	Jean Baptiste GASS	Evelyne HAZEMANN	Jean VOGEL	
Collège 3	Chargés Mission	Jean Sébastien LAUMOND	<u>Stagiaire :</u> Maxime LAMY	Jean Luc PARTHONNEAU	Olivier LONGIN	Josiane PODSIADLO
Collège 4	Associations-AFP	Jacques MICHEL	Gérard LABIGAND	Eric VINCENT	Claude PFISTER ou Guy POIROT	
Collège 5	Partenaires - Financeurs	DRAF - anim Réseau rural	Région Alsace - Crédits FEADER	PNR - Vosges et Ballons	Experts	

AUTORISE le Président à passer et à signer :

- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les devis, contrats ou marchés à intervenir,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération.

b. ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Maxime LAMY , étudiant à l'ENSAIA à Nancy sera en stage à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche du 18 octobre 2010 au 21 Janvier 2011 à raison d'une semaine par mois. Dans le cadre de l'appel à projets Réseau Rural Régional, ses missions viseront à

- Construire et coordonner le programme d'animation des axes 1 et 2 (détail annexe 1)
- Construire les outils indispensables à la mobilisation des acteurs locaux (exploitants agricoles, élus, propriétaires et membres d'associations foncières pastorales) bénéficiaires de ce programme
- Compiler les données thématiques qui serviront de support pour la mise en œuvre de dossiers pédagogiques pour les publics visés
- Rechercher des idées innovantes pour la construction de l'évènement grand public (axe 3).

Son maître de stage sera Monsieur Jean-Sébastien LAUMOND, agent de développement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais d'hébergement, en demi-pension, au Foyer d'Amitié Internationale à La Broque et les frais de déjeuner à la Cité scolaire Haute-Bruche ou au Foyer d'Amitié Internationale de Monsieur Maxime LAMY.

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement et de repas de Monsieur Maxime LAMY dans les conditions identiques à celles des agents de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

7) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE : DEPOT DE LA 2^{EME} TRANCHE.

Une étude a été réalisée en 2005 auprès des commerçants, artisans, des professionnels des services et auprès des consommateurs de la vallée par le bureau d'études ISERCO.

Cette étude préconisait :

- D'étoffer et moderniser l'offre commerciale,
- De favoriser la création d'une association de professionnels à l'échelle de la vallée. PROVAL a été créée en juillet 2006.
- De créer un outil de dynamisation et de communication des commerces à l'échelle de la vallée,
- De mettre en valeur les savoir faire artisanaux.

Pour y répondre, une Opération Collective de Modernisation (OCM) a été mise en place .

Les O.C.M ont pour but de consolider les entreprises commerciales et artisanales par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives et d'aides directes individuelles.

L'O.C.M porte sur 3 ans (renouvelable deux fois pour la même durée) et concerne des :

- **Aides directes aux entreprises** : Les dépenses éligibles sont relatives la rénovation des vitrines, les dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises et des locaux d'activité, les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises.
Le taux de subvention retenu (toutes subventions publiques confondues) sera de 25% des dépenses éligibles.
- **Aides aux opérations collectives d'animation, de promotion et de communication portées par PROVAL**. Pour chacune des opérations retenues, la Communauté de communes de la Haute Bruche sera amenée à apporter un financement en complément de celui de l'Etat et de la Région Alsace.

L'opération a donné lieu à :

- L'établissement d'une convention entre l'Etat, la Région Alsace et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,
- Un partenariat financier, à parité entre l'Etat et la Communauté de Communes et les autres partenaires financiers sollicités tels que la Région Alsace,

Parallèlement, des **aides aux investissements pourront être accordées aux communes**. Ces investissements visent à améliorer la signalétique des espaces commerciaux et artisanaux, à améliorer l'accès ou le stationnement à ces espaces, à aménager des halles et places de marchés... . Ces projets d'investissement,

qui ne sont pas, à l'heure actuelle, tous définis, seront portés sous maîtrise d'ouvrage communale et pourront faire l'objet de demande de subvention individuelle au titre du FISAC.

VU le décret n°2003-107 du 05/02/2003 relatif au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), ses arrêtés et circulaires d'application,

VU le courrier de Monsieur le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat, en date du 26 février 2007, confirmant que le territoire de la communauté peut être intégralement inclus dans une OCM,

VU le bilan de la 1^{ère} tranche d'Opération Collective de Modernisation

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De mettre en place une deuxième tranche d'Opération Collective de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,
- D'approuver le programme d'actions complet de l'OCM comprenant un volet « aides directes aux entreprises » et un volet « opérations collectives d'animation, de promotion et de communication » élaboré conjointement par la Communauté de Communes, les chambres consulaires et l'association PROVAL,
- D'approuver le plan de financement global de l'OCM et le plan de financement des opérations collectives d'animation,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'opération auprès de l'Etat et du Conseil Régional d'Alsace.

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les conventions à intervenir.

8) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE WALDERSBACH : DEMANDE DE SUBVENTION,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Waldersbach,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2010 :

- **Construction d'un abri à matériel à Waldersbach.** Par délibération en date du 18 mars 2010, le conseil municipal sollicite une aide de **5.903,00 €** sur un programme de travaux estimé à 11 806.00 € HT. La commune de Waldersbach apporte les 5 903,00 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-

Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 20414 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2010.

9) CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE RUSS,

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté de la demande de Monsieur le Maire de Russ d'acquérir une parcelle rue de la Rochotte, à Russ afin d'y aménager un atelier communal. Le coût d'acquisition était de 5 045.46 €, les frais d'agence immobilière et de notaire s'élevaient à environ 15 % de la somme soit 746.34 €.

CONSIDERANT que cette cession peut se faire sans dommages pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder à la commune de Russ au prix de **210,00 €** l'are la parcelle cadastrée comme suit :

- Commune de Russ, section 12, parcelle n°108, « La creuse Fontaine » d'une contenance de 27.58 ares, terrain, soit un prix total de **5 791.80 €**.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

10) FISCALITE LOCALE :

a. TAXE D'HABITATION, ABATTEMENTS FACULTATIFS,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche expose les dispositions de l'article 1411 II.3 du Code Général des Impôts permettant au Conseil de Communauté d'instituer un abattement spécial à la base de 5% , 10% ou 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Il précise que cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du Code Général des Impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % à la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.

VU l'article 1411 II.2 du Code Général des Impôts,

VU l'article 1411 II.3 du Code Général des Impôts,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 10 voix contre et 6 abstentions,

DECIDE

- de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué,
- d'instituer un abattement spécial à la base,

FIXE le taux de l'abattement à 15%

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,

b. MOTION RELATIVE AU REGIME D'ABATTEMENTS APPLICABLE POUR LA TAXE D'HABITATION

La Loi de Finances pour 2010 a modifié l'affectation des impôts directs locaux. Conformément aux articles 1379 et 1379-0 du CGI, introduit par la Loi de Finances pour 2010, la taxe d'habitation est affectée uniquement aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, à compter de 2011.

Les communes et EPCI à fiscalité propre doivent décider, par délibération prise avant le 1^{er} novembre 2010 pour être applicable en 2011, du régime d'abattements applicable pour le calcul de la Taxe d'Habitation.

CONSIDERANT les incertitudes pesant sur les effets du transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation sur les contribuables et les collectivités,

CONSIDERANT les différences importantes de produit de Taxe d'Habitation pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, pour 2011, entre les simulations du Ministère de l'Economie et celles de la Direction des Services Fiscaux du Bas-Rhin,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REGRETTE les imprécisions liées à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale,

DEMANDE qu'une nouvelle simulation de fiscalité soit réalisée pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

11) COLIBRI : FORUM DU JEU : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Association Colibri Bruche pour l'organisation du « Forum du Jeu » qui se tiendra à la salle des Fêtes de Schirmeck, le dimanche 21 novembre 2010. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la semaine du jeu, lancée au plan national.

Les objectifs de cette journée sont de redonner le goût de jouer en famille, d'affirmer la relation parents-enfants et de favoriser l'interactivité entre les générations, à travers la découverte de jeux traditionnels ou nouveaux.

Le coût global de cette manifestation est évalué à **4 520,00 €** et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est sollicitée à hauteur de **1 600,00 €**.

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à cette association la somme de **1 600,00 €**.

SOLLICITE l'aide du département, d'un montant de **800,00 €**, prévue pour ce type d'opération. La participation du Département sera versée à la Communauté de Communes qui la reversera à Colibri.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « divers » du Budget Primitif 2010.

12) DIVERS

MOTION POUR LA TNT

CONSIDERANT les difficultés de réception rencontrées par les téléspectateurs de la Haute Vallée de la Bruche depuis le basculement le 2 février dernier vers le tout numérique,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et à France Télévision Numérique d'accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2011, pour déposer les dossiers de demande d'aide à l'équipement, qu'il s'agisse de zone couverte ou non par la TNT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.